



Mars 2021

Rejoignez-nous sur www.seraing.be ou sur facebook.com/villedeseraing

Le mot du Bourgmestre

**Chères Sérésiennes,
Chers Sérésiens,**

Depuis plus d'un an maintenant, nos vies ont été, dans une large mesure, mises entre parenthèses. Les rapports sociaux et la convivialité ont été réduits à leur plus simple expression. La dépression et l'angoisse guettent de nombreuses personnes. La précarité sociale augmente et les faillites se multiplient. Nombre d'étudiants sont en décrochage scolaire. Une telle situation ne saurait perdurer. Il est en effet essentiel de retrouver une

vie normale et ce, le plus rapidement possible.

Sans juger les opinions des uns et des autres et, à titre personnel, la vaccination constitue le moyen le plus évident pour sortir de cette situation. L'expérience dans nos maisons de repos, celle en provenance de l'étranger, mais également l'histoire de la médecine nous enseignent que la vaccination est efficace pour stopper les virus. En conséquence, plus vite, nous serons nombreux à être vaccinés plus vite nous pourrions reprendre

le cours normal de notre existence.

Chez nous, et c'est heureux, la campagne de vaccination, organisée par l'AVIQ, est entrée ces derniers jours dans une nouvelle phase. D'abord limitée aux maisons de repos, étendue ensuite au personnel soignant, elle concerne désormais le grand public. A Seraing, un centre de vaccination est installé sur le territoire de la Ville. Il est situé au Hall omnisport de Jemeppe, rue des Roselières. De plus amples informations

sur le sujet sont disponibles dans les pages qui suivent. Comme vous pourrez le constater, la Ville de Seraing entend pleinement contribuer au succès de cette campagne de vaccination.

Enfin, je vous rappelle que dans le contexte difficile que nous connaissons actuellement, la Ville de Seraing se tient plus que jamais à vos côtés. N'hésitez donc pas à contacter nos services.

Portez-vous bien!



**Votre Bourgmestre,
Francis Bekaert**

Clubs et associations dans le besoin à la suite du Covid-19? Remplissez un formulaire d'aide!

Dans le cadre de la rédaction de son plan de relance, la Ville de Seraing a souhaité accorder une attention toute particulière aux secteurs sportifs, associatifs et culturels, durement impactés par la pandémie de Covid-19.

Plusieurs mesures avaient donc été pensées et mises en place pour leur venir en aide.

L'une d'elles consistait notamment à leur octroyer une prime (provenant de l'AREBS en collaboration avec la Ville de Seraing).

Un appel a donc été préalablement lancé par les autorités compétentes auprès du public visé. Certaines personnes y ont répondu en envoyant leur demande d'aide. Après analyse, le jury s'est finalement réuni en février dernier pour statuer sur les dossiers reçus; ceux qui respectaient les conditions ont donc été validés et permettront à leurs

auteurs de bénéficier de ladite prime dans les meilleurs délais.

La Ville de Seraing - sous l'impulsion de l'Echevin des Sports et de la Culture, Philippe Grosjean - invite donc fortement les clubs et associations **ayant rencontré ou rencontrant encore de réelles diffi-**

cultés mettant en péril la survie de leur groupement à compléter le formulaire d'aide et à l'adresser au plus vite au service des Sports et de la culture:

- par courriel électronique via l'adresse mail: culture@seraing.be ou sports@seraing.be

- par courrier postal à l'adresse suivante: Echevinat Sports-Culture, Monsieur Philippe GROSJEAN, ECHEVIN, rue Giordano Bruno n° 189-191, à 4100 SERAING.

La Ville de Seraing rappelle également que tous les clubs sportifs et que toutes les associations

culturelles peuvent bénéficier d'une prime directe allant de 500 à 2000 euros, **si l'ensemble des critères sont bien évidemment respectés.**

Attention, la date limite d'introduction du dossier a été fixée au **30 juin 2021.**

Le formulaire est disponible sur le site internet de la Ville www.seraing.be



Echevinat des sports et de la culture

Philippe Grosjean

Sport, Infrastructures sportives, Culture, Bibliothèques, Grands événements

Les journées Happy Days reviennent pour les congés de Pâques/Printemps



HAPPY DAYS - VACANCES DE PRINTEMPS - PÂQUES

DU 5 AVRIL AU 16 AVRIL 2021

Comme habituellement durant les congés scolaires, l'Accueil Temps Libre de la Ville de Seraing organise ses journées Happy Days. Cette fois, elles auront lieu du 5 au 16 avril prochains. Les enfants âgés de 2,5 à

12 ans, dont les parents travaillent ou sont en formation, pourront donc y prendre part et ainsi s'amuser en participant à diverses activités.

A l'occasion des prochaines vacances de Pâques/Printemps, le service de l'Accueil Temps Libre de Seraing (ATL) - sous l'impulsion de l'Echevin de l'Enseignement, Alain Decerf - propose une nouvelle fois aux enfants âgés de 2,5 à 12 ans de profiter de ses célèbres journées Happy Days!

Ces journées divertissantes s'étaleront cette fois sur deux semaines, soit du 5 au 16 avril inclus, et ont pour habitude d'être uniquement destinées aux enfants dont les parents ont besoin d'une solution de garde.

En plus de cette condition, de nouvelles doivent également être respectées pour ces Happy Days. En effet, en raison de la période de crise sanitaire actuelle, l'accès à cet événement sera également limité:

- aux enfants qui fréquentent une école sur le territoire sérésien;
- aux enfants qui habitent Seraing (Seraing, Ougrée, Bonnelles);

• aux enfants dont l'un des parents travaille sur le territoire sérésien (chaque parent doit fournir une attestation de son employeur dès le 1^{er} jour de présence).

Chaque jour, de 7h00 à 18h00, les participants auront l'occasion de prendre part à plusieurs activités diverses et variées, dans le respect des règles sanitaires en vigueur au vu des circonstances actuelles.

Si un ou plusieurs enfant(s) souhaite(nt) participer à ces journées Happy Days et qu'il(s) rentre(nt) dans les conditions requises, les parents devront l'emmener/les emmener à l'un des trois centres disponibles (Seraing, Bonnelles et Jemeppe) et déboursier la somme de 2,5€ par enfant et par jour (la gratuité est appliquée à partir du 3^e enfant si celui-ci habite au même endroit que les deux premiers).

Attention!!! Les inscriptions

préalables sont obligatoires et doivent être faites via le 04/330.85.12!

Adresse des trois centres disponibles:

Seraing: Ecole des Biens-Communaux, au numéro 15 de la rue Camille Lemonnier;

Bonnelles: Ecole de Bonnelles, au numéro 14 de la rue de Fraigneux;

Jemeppe: Ecole Heureuse, au numéro 42 de la rue Léon Blum.



Échevinat de l'Enseignement

Alain Decerf

Enseignement, Petite enfance, Accueil extrascolaire, Académie communale de musique Amélie Dengis

Une chasse au trésor au Val Saint-Lambert pour les enfants dès l'âge de 6 ans



Le Syndicat d'Initiative de Seraing organise le 18 avril prochain une chasse au trésor sur le site du Val Saint-Lambert.

La Ville de Seraing, par le biais de son syndicat d'initiative - sous l'impulsion de son Président, Alain Onkelinx - organise une chasse au trésor au Val Saint-Lambert le dimanche 18 avril prochain, dès 14h00.

Cette activité, destinée aux

enfants dès l'âge de 6 ans (ils doivent savoir lire), a pour objectif premier de leur permettre de se balader et de surtout de leur en apprendre davantage sur l'histoire de ce lieu emblématique du territoire sérésien.

En pratique, les participants devront, le jour J, répondre à des questions sur l'histoire, l'architecture, la nature, et sur bien d'autres thèmes tout en découvrant des indices parsemés sur le chemin leur per-

mettant de savoir avec exactitude où se trouve le trésor!

Une activité ludique et culturelle qui durera deux heures et qui sera uniquement accessible sur réservation préalable. Celle-ci doit se faire auprès du Syndicat d'Initiative de Seraing, par téléphone au 04/336.66.16 ou par mail via l'adresse suivante : info@siserain.be

Plus d'informations sur le site du Syndicat d'Initiative de Seraing : www.siserain.be



Échevinat de la Prévention

Alain Onkelinx

Logement, Prévention, Relations inter-culturelles, Jumelage, Tourisme, Nouvelles technologies

Les services administratifs du CPAS déménagent!

Attention !!!

Depuis le 15 mars dernier, les services administratifs du CPAS ont déménagé! Ils sont désormais situés

RUE DU MOLINAY, 60, 4100 SERAING.

Veuillez également tenir compte des informations suivantes:

Le CPAS de Seraing vous informe...

Nouveaux numéros utiles:

Accueil CPAS: 04/279.06.00

Cabinet du Président: 04/279.09.58
04/279.09.57

✉ cabinetpresident@seraing-cpas.be

Seraing Ville Santé: 04/279.09.60

Affaires Sociales: 04/279.09.41

Urgences sociales: service RAS
24H/24-7j/7 0800/11314
04/353.33.07



Président du C.P.A.S

Eric Vanbrabant

C.P.A.S., Affaires sociales, Santé



Campagne de vaccination mise en place par l'AVIQ

Cher(e)s citoyen(ne)s,

Comme vous le savez, une importante campagne de vaccination a été mise en place par l'AVIQ (la Région wallonne) pour lutter contre le coronavirus. Débutée en janvier auprès de diverses institutions médicales, celle-ci s'adresse au grand public depuis le 15 mars, en commençant par les plus de 65 ans.

Concrètement, les Sérésiens qui souhaiteront se faire vacciner pourront notamment le faire au sein du centre de proximité mis en place à cet effet **à partir du 18 mars 2021, du lundi au samedi, de 8h00 à 20h00:**

le Hall Omnisports de Jemeppe, situé rue des Roselières 152, 4101 Jemeppe-sur-Meuse.

COMMENT SE FAIRE OU NON VACCINER?

Les citoyens devront tout d'abord attendre de recevoir les informations adéquates de la part de l'AVIQ sans lesquelles ils ne pourront entreprendre aucune démarche:

- un courrier postal* sera envoyé à chaque résident belge (priorité selon les âges de convoquer par tranche d'âge descendante en commençant par les personnes plus âgées);
- si le système, qui se base sur le registre national, dispose des données électroniques et/ou téléphoniques d'un citoyen, une convocation lui sera également envoyée par sms et par courrier électronique.

Vous souhaitez mettre à jour vos données personnelles au Registre national? Cliquez sur le lien suivant: <https://www.ibz.rnm.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>

*Pour rappel, la Ville de Seraing n'est en rien responsable de l'envoi de ces convocations.

Une fois en possession de cette convocation, la personne sera **libre de choisir** si elle souhaite ou non se faire vacciner.

• **Dans le premier cas**, elle devra se connecter (ordinateur, tablette, smartphone) avec son code unique, se trouvant dans sa convocation, sur le site susmentionné ou simplement scanner le QR code. Elle aura alors accès à

des propositions de rendez-vous et devra choisir les dates de ses deux vaccinations. Une confirmation de son inscription lui sera alors envoyée. Si vous n'arrivez pas à vous inscrire, ou que la plateforme informatique vous est inaccessible, vous pouvez prendre rendez-vous au n° (Vert) 0800/45.019.

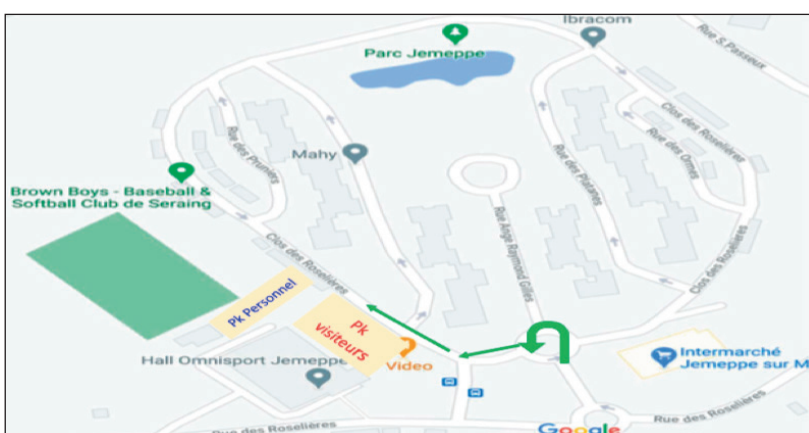
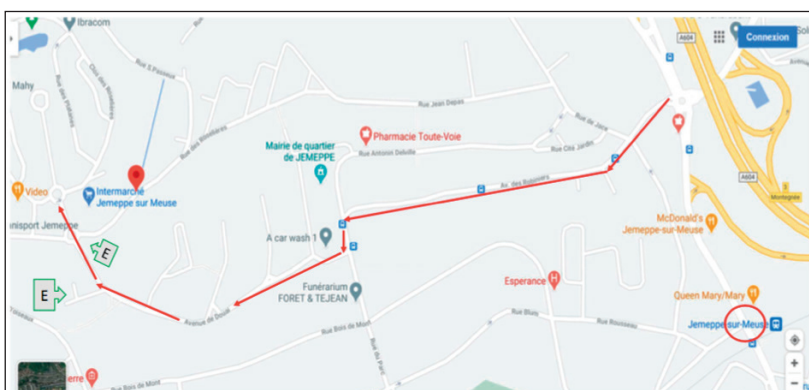
Ce code unique d'accès reste valable un mois. Si le citoyen ne maîtrise pas la technologie, il pourra demander de l'aide auprès d'un membre de sa famille ou de son médecin traitant.

• **Dans le second cas**, celui où la personne décide de ne pas se faire vacciner, elle devra se connecter avec son code unique sur le site susmentionné et choisir l'option « Je ne souhaite pas être vacciné » ou contacter le call center mis en place à cet effet. Sa volonté sera alors enregistrée et plus aucune convocation ne lui sera adressée.

Si elle ne suit pas cette procédure, elle sera convoquée à nouveau.

COMMENT SE DERoule LA VACCINATION?

Les personnes qui auront



choisi de se faire vacciner se rendront au centre selon le rendez-vous défini au préalable (**la prise de rendez-vous est obligatoire pour se faire vacciner**). Elles devront se munir de leur carte d'identité et de leur convocation. Elles auront préalablement rempli le questionnaire médical accompagnant la convocation (en cas d'oubli, il se fera sur place) qui permettra au médecin présent de valider la vaccination.

Le citoyen doit se rendre **SEUL** au centre de vaccination (sauf cas exceptionnel) où il suivra un parcours jusqu'à un box et devra dégager son épaule pour recevoir l'injection*.

Une fois celle-ci faite, il rejoindra une salle de repos où sa vaccination sera complétée dans un système de données. Il devra y patienter 15 minutes (parfois 30 minutes s'il a des antécédents allergiques) sous surveillance médicale.

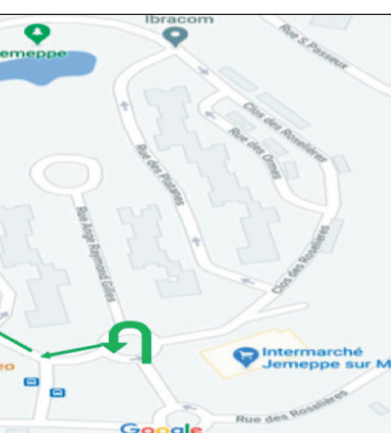
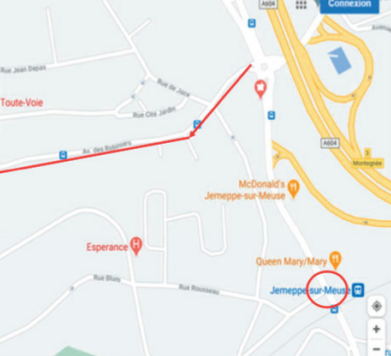
**le patient ne pourra pas choisir son vaccin mais sera bien évidemment mis au courant de celui qui lui sera administré.*

COMMENT SE RENDRE AU CENTRE DE PROXIMITÉ DE JEMEPPE?

• En voiture

Via Jemeppe, rond-point «Toute Voie», rue Toute voie, av des Robiniers, rue Delville, av de Douai, rue Ange Raymond Gilles, Clos des Roselières.

Notez que si des embarras de circulation venaient à se former, l'arrivée sur le site se ferait par le nord-ouest, via le contournement de la Cité.



Voir les plans ci-dessous:

Des places de parking sont à disposition des patients :

• En bus

Via la ligne 41 accessible à la gare des bus de Jemeppe.

1. Seraing et Boncelles: bus 2 et 27 jusqu'à la Gare routière, puis bus 41 jusqu'au Centre de Vaccination;

2. Ougrée: bus 25 jusqu'à la rue du Chêne puis bus 27 ou 2 vers Seraing jusqu'à la Gare Routière pour finir avec le bus 41 jusqu'au CdV.

• En train

Via la ligne 41 devant la gare SNCB de Jemeppe-sur-Meuse.

IMPORTANT!!! Les personnes qui décident de se rendre au centre en transport en commun ne paieront pas leur voyage sur présentation de leur convocation.

QU'EN EST-IL DES PERSONNES QUI NE SAVENT PAS SE DEPLACER?

Pour les personnes ayant des problèmes de mobilité, nous vous invitons dans un premier temps à demander à l'un de vos proches de vous emmener.

Dans un deuxième temps, vous pouvez également faire appel au taxi social et/ou aux taxis mis en place gratuitement par les mutuelles.

POUR LES HABITANTS DE SERAING: des solutions additionnelles sont actuellement à l'étude et seront communiquées le cas échéant.

DES QUESTIONS SUR LA VACCINATION?

Cliquez sur les liens ci-dessous:

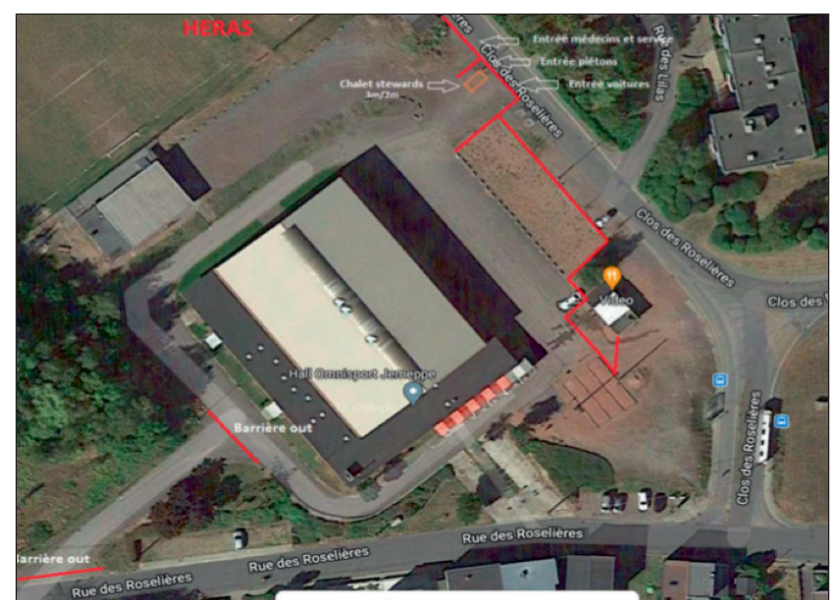
- Aviq: www.jemevaccine.be
- «La vaccination en pratique»: <https://bit.ly/2OQhCkQ>

EN CONCLUSION

La Ville de Seraing espère que ces informations pratiques vous seront utiles et qu'elles vous permettront d'y voir plus clair.

En tant que service public de proximité, elle met évidemment un point d'honneur à vous guider au mieux en cette période plus que particulière et reste bien évidemment à votre écoute pour toute question.

Ci-dessous des photos de la disposition des lieux:



Un nouveau marché à Jemeppe dès le 6 avril 2021



Le conseil communal de la Ville de Seraing a officiellement validé la création d'un nouveau marché hebdomadaire sur son territoire. Celui-ci prendra place à Jemeppe et aura lieu chaque mardi matin, à partir du 6 avril prochain.

Comme vous le savez, la Ville de Seraing a officiellement annoncé en janvier dernier

la création de trois nouveaux marchés hebdomadaires sur son territoire: deux à Jemeppe et un à Boncelles.

C'est dans le cadre de cette annonce qu'un point relatif

à la création de l'un d'eux a été présenté au conseil communal de ce lundi 1er mars.

Celui-ci s'est en effet porté sur la mise en place d'un marché hebdomadaire à Jemeppe.

Grâce à l'analyse réalisée par le service compétent, il apparaît que le quartier du Bois de Mont - fortement peuplé et bénéficiant de peu de commerces - semble le plus approprié pour développer un nouveau marché.

Le collège communal - sous l'impulsion de l'Echevine du Commerce, Déborah Gérardon - a donc proposé, durant la séance du conseil, de créer un nouvel événement hebdomadaire à cet endroit dès le 6 avril prochain. Ce dernier se déroulera chaque mardi, de 8h00 à 13h00, rue Delville, sur l'accotement établi en contrebas de la place Brossolette.

A la suite de cette décision qui a été validée par le conseil communal de ce lundi soir, la Ville de Seraing annonce, en parallèle, qu'un appel à candidatures aux commerçants ambulants fréquentant les marchés existants sur le territoire a été lancé sur son site internet : www.seraing.be.



Échevinat
du développement territorial
et commercial

Déborah Gérardon

Urbanisme,
Développement territorial,
Bureau technique,
Commerce, Entreprises, Mobilité

De la nourriture contraceptive réversible pour lutter contre l'invasion des pigeons



En raison de l'augmentation de la présence des pigeons errants sur le territoire, la Ville de Seraing a décidé de les réduire et contrôler à l'aide de nourriture contraceptive réversible durant les années

2021, 2022 et 2023.

Comme vous le savez, le nombre de pigeons est plus que conséquent sur certaines zones du territoire de la Ville de Seraing (en-dessous des ponts d'Ougrée et dans

le centre-ville de Jemeppe) qui se voit dans l'obligation d'agir pour éviter les nuisances sonores et olfactives liées à cette espèce.

Les années précédentes, elle n'a d'ailleurs pas hésité à mettre en place des campagnes de capture contre ces animaux errants. Durant celles-ci, des spécialistes de la société Anticimex s'occupaient de les appâter dans les endroits ciblés et publics de la ville avant de les capturer.

A l'heure actuelle, la problématique des pigeons persiste toujours sur le territoire sérésien. Néanmoins, la Ville de Seraing - à l'initiative de l'Echevine de l'Environnement, Laura Crapanzano - a

choisi de la gérer autrement. C'est la raison pour laquelle, elle compte, pour les années 2021, 2022 et 2023, limiter leur nombre à l'aide de nourriture contraceptive réversible.

En réalité, un contraceptif, composé d'un grain de maïs recouvert d'une substance active contraceptive (nicarbazine, utilisée contre la coccidiose et dont l'effet secondaire est d'attaquer la membrane entre le jaune et le blanc de l'œuf, ce qui empêche le développement de l'embryon), sera glissé dans la nourriture qui sera donnée aux pigeons. L'effet de celui-ci est réversible au bout de six jours et son utilisation est sans danger pour les animaux.

Pour l'heure, le conseil communal du 1^{er} mars a accepté de lancer le marché qui verra notamment la fourniture des distributeurs et du médicament contraceptif.



Échevinat des travaux,
de l'environnement
et des finances

Laura Crapanzano

Travaux, Environnement,
Infrastructures, Finances,
Marchés publics, Cultes, Archives

Les batraciens débutent leur migration à la mare aux joncs



A la suite de la migration des batraciens aux alentours de la mare aux joncs, la Ville de Seraing invite les automobilistes à lever le pied.

Comme chaque année, lorsque le temps est à la fois doux et humide, les crapauds, les grenouilles ou encore les tritons sont guidés par leur instinct. Ils sortent ainsi de leurs retraites hivernales pour entamer leur migration printanière et retrouver les mares et les étangs qui les ont vus naître.

Afin de rejoindre leurs différents sites de reproduction, les batraciens traversent les routes, situées aux alentours de la mare aux joncs à Seraing, utilisées par des automobilistes.

Pour continuer à préserver leur espèce, la Ville de Seraing, sous l'impulsion de l'Echevine du Bien-Être Animal, Julie Geldof, appelle donc à la vigilance et invite les automobilistes à lever le pied à hauteur de la mare aux joncs.



Echevinat
de la jeunesse
et du bien-être animal

Julie GELDOLF

Jeunesse • Bien-être animal
Participation citoyenne
Égalité des chances
Égalité homme-femme